

16

F12 F9-16

# OBSERVATIONS

SUR

## LA COLONISATION AGRICOLE PÉNITENTIAIRE

SUPPLÉMENTAIRES

A CELLES PRÉSENTÉES A LA SÉANCE DU 3 MARS 1879  
DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

PAR

**M. Charles LUCAS**

MEMBRE DE L'INSTITUT ET DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES PRISONS

---

(Extrait du Bulletin n° 3 de la Société générale des Prisons.  
(Séance du 7 mai 1879.)

---

PARIS

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER

**A. CHAIX ET C<sup>ie</sup>**

RUE BERGÈRE, 20, PRÈS DU BOULEVARD MONTMARTRE

1879

# OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES

SUR

## LA COLONISATION AGRICOLE PÉNITENTIAIRE

PAR

M. Charles LUCAS

MEMBRE DE L'INSTITUT ET DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES PRISONS

---

(Séance du 7 mai 1879.)

---

J'avais naturellement soumis à l'examen critique, dont les appréciations impartiales sont toujours si utiles à recueillir, mes observations présentées à la séance du 3 mars de la Société générale des prisons, relatives à la révision de la loi du 5 août 1850; observations qui se terminent par un résumé en dix-huit articles des principes fondamentaux de ma théorie, qui remontent, pour la plupart, à une époque antérieure à cette loi de 1850.

Le premier besoin que j'éprouve est de remercier mon honorable collègue, M. Bonjean, de son examen analytique et critique, qui témoigne par son étendue de l'importance qu'il a bien voulu attacher à mes observations.

I

Je dirai seulement que les dix-huit articles dont ce résumé se compose se tiennent, se coordonnent et s'enchaînent pour former un tout indivisible et que, lorsque l'examen analytique et critique se borne, comme l'a fait mon honorable collègue, à en prendre quatre ou cinq séparément, il se condamne ainsi à dé-

que le défrichement et le maraîchage étaient pratiqués au Val-d'Yèvre, je puis dire que ce n'est pas à ce mode cultural qu'il faut attribuer ce violent écart qui se produit d'une année sur l'autre, le prix de journée tombant brusquement de 1 fr. 22 c. à 0 fr. 74 c. »

M. Bonjean, qui emprunte à la page 35 du rapport de M. Félix Voisin les chiffres qu'il cite, aurait trouvé à la page 39, en poursuivant sa lecture, l'explication naturelle de ce violent écart qui lui paraît inexplicable. « Le rapport de la Commission du budget de 1876, dit M. Félix Voisin, a commis une erreur matérielle qu'il importe de rectifier. Parlant de la colonie du Val-d'Yèvre, il dit que l'État en devint locataire en 1872 et l'administra pour son propre compte et que le prix de journée d'entretien s'éleva aussitôt à 1 fr. 22 c. par jour. C'est là, Messieurs, qu'une explication est indispensable. L'État a administré la colonie du Val-d'Yèvre à partir du mois d'octobre 1872, et il est vrai que pendant ce premier trimestre la moyenne du prix de revient de la journée de détention s'est élevée à 1 fr. 22 c.; mais les frais d'installation, toujours assez considérables ont dû être répartis sur 90 jours seulement et ils ont naturellement augmenté la moyenne du prix de la journée de détention. Il n'en a plus été de même en 1873 et en 1874; les dépenses se sont considérablement abaissées et le prix de la journée de détention a été, comme nous venons de le dire, de 0 fr. 74 c. en 1873 et de 0 fr. 71 c. seulement en 1874. Les documents officiels ne laissent aucun doute à cet égard. » Le coût de la journée de présence pour les années postérieures est constaté officiellement par l'exposé des motifs du projet de loi du 11 mars 1878 pour la transformation définitive du Val-d'Yèvre en colonie publique, inséré à l'*Officiel* du 22 mars 1878 (p. 3218). On y lit : « La dépense nette a été dans cet établissement, y compris certaines charges dont il est tenu compte pour ordre, de 0 fr. 74 c. en 1873; de 0 fr. 7225 en 1874; de 0 fr. 7219 en 1875; de 0 fr. 6631 en 1876, et bien que les comptes de 1877 ne soient pas encore arrêtés, il y a lieu de penser que le taux de la journée n'atteindra pas pour ledit exercice 0 fr. 64 c. »

Mon honorable collègue a tenu bien peu de compte des difficultés que présentait la colonie d'essai du Val-d'Yèvre à son point de départ (1) et des 25 ans que j'ai consacrés à sa fondation pour

(1) Le point de départ est constaté dans les termes suivants par le procès

répondre à l'appel fait à mon dévouement par l'administration et le fondateur du Val-d'Yèvre a trouvé un appréciateur plus sympathique dans le Ministre signataire de la décision du 15 juin 1872 qui la lui notifiait en ces termes : « Je me félicite, Monsieur, d'avoir pu, dans cette circonstance, seconder le vœu que vous avez exprimé de voir conserver par l'administration pénitentiaire un établissement à la création duquel vous avez consacré une partie de votre existence, et qui offre scientifiquement les résultats les plus intéressants au triple point de vue moral, économique et agricole. »

### III

Rien n'est plus funeste aux appréciations d'une fondation que l'esprit d'engouement, rien n'est plus utile que l'esprit critique, mais à la condition que pour apprécier l'exécution, on se place au point de vue du programme. C'est ce que mon honorable collègue a omis de faire. Il a voulu juger le grand et difficile problème d'ordre économique, agricole et pénitentiaire, dont l'État demandait pour ses colonies publiques la solution au dévouement du fondateur du Val-d'Yèvre (1), au point de vue de la conception philanthropique des hommes de bien qui se dévouent à organiser à grands frais sur leurs propriétés de petits établissements de 30 à 40 colons.

Il y a là deux points de départ et deux buts qui ont chacun leurs côtés méritoires, mais qui sont complètement différents.

---

verbal de 1872 des experts désignés par l'État et par le président du tribunal civil de Bourges, pour dresser l'état descriptif des terres et bâtiments au moment de la transformation de l'établissement privé en établissement public :

« Quiconque a connu ce lieu désolé avant la création de cet important établissement, c'est-à-dire il y a plus de 30 ans, ne peut s'empêcher d'admirer l'intelligence et la persévérance tenaces qui ont présidé à sa métamorphose. »

(1) M. Lucas, en entreprenant une œuvre qui se présentait comme une expérimentation difficile à tenter, ne faisait que répondre à l'appel adressé par l'administration de l'époque à son dévouement, à ses lumières, à son entente parfaite des questions pénitentiaires »

Exposé des motifs du projet de loi relatif au Val-d'Yèvre, *Journal officiel* du 22 mars 1878.

Pour juger la colonie du Val-d'Yèvre, ce premier et encore unique essai de l'application des jeunes détenus à la mise en culture des marais desséchés que Sully conseillait à la France en l'appelant la poule aux œufs d'or, il faut, comme l'a fait le savant et si regretté membre de l'Institut, M. Becquerelle, dans son rapport au Conseil général du Loiret (1); comme l'ont fait encore les délégués du gouvernement belge (2) dans leur rapport imprimé, poser le programme avant d'apprécier l'exécution.

Mon honorable collègue, dans sa communication, est convaincu que faire travailler de jeunes enfants au défrichement et même à la culture d'anciens marais, c'est leur refuser les conditions d'hygiène qui leur sont nécessaires et auxquelles ils ont droit.

Je conçois parfaitement cette appréhension avant l'exécution du programme; car c'était celle qu'éprouvait l'administration elle-même qui n'osant pas prendre directement, par la création d'une colonie publique, la responsabilité d'un essai qu'elle dési-rait, me demandait d'y procéder par la création d'un établisse-ment privé. Mais je ne conçois plus cette appréhension après l'exécution, après la constatation de l'état sanitaire du Val-d'Yèvre pendant les trente-deux années écoulées depuis sa fondation.

De toutes les relations publiées sur le Val-d'Yèvre par les visiteurs français et étrangers, pendant ces trente-deux années, il n'en est pas une qui ait méconnu cet état sanitaire, et le gou-vernement lui-même, aussi soucieux que qui que ce soit de la santé des jeunes détenus, a suffisamment témoigné, par la trans-formation de l'établissement privé en établissement public en octo-bre 1872, que l'expérience avait complètement dissipé ses primi-

(1) C'est la France, dit M. Becquerel, qui a montré le parti avantageux que l'on peut tirer de colonies de jeunes délinquants et orphelins pour la mise en culture des marais. « En première ligne, dit-il, se présente la colonie agricole d'essai du Val-d'Yèvre, près Bourges, fondée en 1847 par mon confrère, M. Charles Lucas, dans un marais desséché, et dont le succès est aujourd'hui assuré. Cette colonie semble avoir été placée à l'entrée de la Sologne pour présenter au gouvernement un de ces types de colonies de jeunes délinquants appliquées au défrichement des marais, à prendre pour modèle. »

(2) « L'essai du Val-d'Yèvre se pose en face de l'emploi de 60,000 enfants d'hospice ou jeunes délinquants à utiliser au défrichement, en face de 800,000 hectares de marais incultes, en France, à mettre en valeur, et d'une richesse agricole de plus de deux milliards à créer dans le pays. À ce point de vue nouveau l'œuvre de la colonisation agricole voit nécessairement s'agrandir l'horizon de ses services et de son avenir, mais en même temps s'étendre les sacrifices que sa réalisation au début doit entraîner. »

tives appréhensions relatives à cet essai, dont il recueille aujourd'hui tous les bénéfices après m'avoir laissé tous les risques à courir.

Un homme fort compétent dont mon honorable collègue ne contestera pas le témoignage, car il l'a cité avec un éloge bien mérité, M. Lalou, inspecteur général des prisons, sans méconnaître l'heureuse expérience du Val-d'Yèvre sous le rapport sanitaire, déclare que, « sous le rapport de l'exploitation agricole, la colonie du Val-d'Yèvre a été organisée d'après ce principe, dont on devrait bien ne jamais s'écarter, que la main-d'œuvre des jeunes détenus ne peut être réellement productive que lorsqu'elle a pour principal objet des améliorations foncières ou la culture maraîchère et la viticulture ».

Je terminerai par la citation suivante de mon programme imprimé en juin 1850 et qui ne l'a pas été par conséquent pour les besoins de la cause :

« Je ne prétends faire ni un acte d'abnégation, ni un acte de spéculation, et j'ai besoin d'expliquer en peu de mots mes intentions.

» Il y a de par le monde une foule de bonnes idées à réaliser, qui ont mérité à ceux qui se sont ruinés à la recherche de leur exécution le nom d'hommes *bienfaisants*, parce que cette qualification est due à leur abnégation, à leur ruine même, en remontant aux nobles sentiments qui les ont inspirés. Mais ces hommes bienfaisants sont fort éloignés d'être les *bienfaiteurs de l'humanité*, alors que, par un défaut de prudence et d'intelligence pratique, ils ont discrédité l'exécution d'une bonne idée, en faisant croire qu'elle était *impraticable*, ou du moins ne devenait réalisable qu'à des conditions trop onéreuses pour en permettre la propagation.

» Il est dans les intentions de ce programme de s'éloigner également des dépenses ruineuses qui ont compromis trop souvent les précédents de la bienfaisance et des calculs dont se préoccupe exclusivement la spéculation. Je m'écarterai des sacrifices de l'une et des bénéfices de l'autre, pour arriver à un milieu qui puisse permettre l'application pratique d'une bonne idée par les sages combinaisons d'une intelligente administration. »

IV

Un mot encore, qui m'est suggéré par l'intérêt commun que nous prenons, mon honorable collègue et moi, à la réforme pénitentiaire et par notre sincère désir de lui obtenir le concours sympathique de l'opinion publique, sans lequel elle ne saurait réussir. C'est dans ce but que je disais, en terminant mes observations, à la séance du 3 mars : « Comme nous voulons agir sur l'opinion publique, c'est avec des idées nettes et des faits concluants qu'il faut l'aborder ; car il ne s'agit pas de l'émouvoir, mais de la convaincre. »

Personne n'apprécie mieux que moi l'excellence des intentions et la générosité des sentiments de mon collègue. Mais ne craint-il pas que lorsqu'il conseille d'aller puiser dans le *Traité des Études* de Rollin les principes applicables aux jeunes détenus, on ne lui dise que ce serait substituer l'éducation universitaire à l'éducation pénitentiaire et transformer en collèges de pauvres les établissements spéciaux consacrés aux jeunes délinquants, ce qui pourrait être un singulier appât à le devenir ?

Ne craint-il pas encore, en émettant le vœu que tous les établissements affectés aux jeunes détenus ne forment plus dans leur ensemble qu'un monument au frontispice duquel on inscrirait ce sublime précepte de l'Évangile : « Aimez-vous les uns les autres, parce que vous êtes tous fils d'un même père, qui est Dieu ! », qu'il ait peu de chance par cette prédication évangélique de dissiper la funeste erreur de l'esprit public, malheureusement trop enclin à ne voir dans la réforme pénitentiaire que la généreuse illusion d'une utopie philanthropique ?

Ne convient-il pas de laisser à la chaire évangélique le soin de recommander aux hommes qui se dévouent à la réforme pénitentiaire la pratique des sentiments de la fraternité chrétienne, et n'est-il pas plus opportun de leur conseiller d'éviter le plus possible une polémique toujours regrettable qui ne fait que les amoindrir les uns les autres en compromettant la cause de la réforme qu'ils veulent servir, et de les inviter instamment à avoir la sagesse de laisser aux lumières de l'expérience le temps d'apaiser et de régler leurs dissentiments,

. . . . . *prestat motos componere fluctus?*

Telles sont les observations dans lesquelles j'ai voulu témoigner à mon collègue, par le développement même que je leur ai donné, combien j'ai pris en sérieuse considération son examen critique et les sentiments généreux, trop généreux même peut-être, dont s'inspire son esprit philanthropique.

Je crois devoir ajouter à ces observations l'extrait d'une lettre qui m'est adressée par M. le Dr Jollet, médecin de la colonie du Val-d'Yèvre. M. le Dr Jollet, plein de sollicitude pour la santé des jeunes détenus confiée à ses soins, s'est ému du passage suivant de la communication de l'honorable M. Bonjean :

« Au mois de septembre dernier je me rendis au Val-d'Yèvre et je suis encore sous l'impression douloureuse que je ressentis. Dans une petite cour intérieure (1) à côté de la chapelle, autant que je puis me le rappeler, j'aperçus tout à coup vingt ou trente enfants ; ils étaient couchés ou assis, les uns sur des bancs de bois, les autres à terre, tout enfiévrés et abattus par la souffrance ; leurs jambes nues étaient tuméfiées et couvertes de points volumineux d'inflammation. — Je m'informai naturellement des causes d'une pareille situation, et j'appris que cette étrange maladie avait été contractée dans des cultures maraichères trop humides.

» *Je n'avais pas besoin de cet émouvant spectacle pour être convaincu que faire travailler de jeunes enfants au défrichement et même à la culture d'anciens marais, c'est leur refuser les conditions d'hygiène qui leur sont nécessaires et auxquelles ils ont droit.* »

Voici l'explication du médecin :

« Au nombre des plantes qui, accidentellement cultivées au Val-d'Yèvre dans une limite fort restreinte, y sont sans importance, est le panais, de la famille des ombellifères dont, d'après le dictionnaire de Guibourt, le suc des feuilles, à l'état d'humidité

(1) Cette cour affectée à l'infirmerie a 28<sup>m</sup>,92 sur 14<sup>m</sup>,90 et elle communique au jardin de l'infirmerie qui a 22<sup>m</sup>,50 sur 23<sup>m</sup>, et qui du côté du midi n'est clos que par une haie vive.

dité, produit sur la peau l'effet de la cantharide. — Un jour, à ma visite, on m'a présenté toute une brigade d'enfants, dix-huit ou vingt je crois, les jambes, depuis les pieds jusqu'aux genoux, les bras jusqu'aux coudes, couverts de phlyctènes semblables à celles que produit la vésication. J'appris que la veille à la rosée ces enfants avaient travaillé à la culture du panais dont les feuilles, imprégnées de l'humidité de cette rosée avaient évidemment produit par leur contact avec la peau ce phénomène bizarre complètement étranger, comme on le voit, à la culture maraîchère, puisque la culture du panais à la rosée le produirait dans toute autre exploitation agricole.

» Il ne se renouvellera plus à la colonie par suite de la sage et sévère recommandation de M. le Directeur de ne faire aucun travail quelconque relatif aux panais que dans l'après-midi et par un temps parfaitement sec.

« Aucun enfant du reste n'a été enfiévré, aucun n'a été abattu par la souffrance. »

Il ajoute que trois enfants seulement ont été retenus par lui à l'infirmerie pendant quelque temps pour ce phénomène, qui a été sans gravité pour la santé des jeunes détenus.

Ai-je besoin d'ajouter qu'à l'égard de la phrase qui termine le passage précité, je n'en saurais conclure que, dans la visite de mon honorable collègue au Val-d'Yèvre, la critique systématique ait été, de sa part un parti pris à l'avance?